

## Concours « Angers Loire Minute Films » 2018-2019

### Foire aux questions

#### ❖ Inscription

→ Quelle(s) condition(s) pour participer ?

Résider dans l'une des 31 communes d'Angers Loire Métropole. Il n'y a pas d'âge minimum pour participer.

→ Puis-je envoyer plusieurs films ?

Non, chaque candidat ne peut envoyer qu'un seul film.

→ Peut-on réaliser un film à plusieurs ?

Oui il est possible de réaliser un ou des films en groupe de 4 personnes maximum.

→ Je suis enseignant, puis-je faire participer ma classe ?

Oui, par groupe de 4 personnes maximum.

→ Quand dois-je envoyer mon film ?

Le film doit être envoyé avant le dimanche 2 décembre 2018 minuit.

→ A qui dois-je envoyer mon film ?

Chaque participant doit envoyer son film à la mairie de sa commune par mail. Le mail doit être adressé à « Monsieur le Maire », et contenir la mention « Concours Festival Premiers Plans / Angers Loire Métropole » avec les coordonnées de l'auteur (prénom, nom, adresse, mail, téléphone).

→ Sous quel format dois-je envoyer mon film ?

Le film doit être envoyé au format HD (1920x1080 pixels)

→ Je ne trouve pas l'adresse mail de ma commune où envoyer mon film !

Tu peux demander de l'aide en envoyant un mail à : [actionculturelle@premiersplans.org](mailto:actionculturelle@premiersplans.org)

→ Mon film est trop lourd, je ne parviens pas à l'envoyer par mail !

Il existe différents sites ou plateformes qui permettent de joindre de lourds fichiers par mail dont WeTransfer <https://wetransfer.com/>. On inscrit son adresse mail, l'adresse du destinataire et on joint le fichier. Le site est gratuit !

#### ❖ Réalisation du film

→ Mon film doit-il respecter un thème ?

Le thème du concours est « La minute la plus... ».

→ Avec quoi puis-je filmer ?

Vous pouvez filmer avec un téléphone portable, une tablette, un appareil photo ou une caméra.

→ Puis-je utiliser des accessoires ?

Oui, il est possible d'utiliser des accessoires tels qu'un objectif amovible, stabilisateur, filtres, prise de son externe etc...

→ Puis-je utiliser des effets spéciaux ?

Oui

→ Le générique est-il inclus dans la durée du film ?

Non, le film doit durer une minute maximum, générique exclu.

→ Mon film doit-il respecter un genre cinématographique précis ?

Non, tous les genres cinématographiques sont autorisés (romantique, action, horreur, science-fiction, drame, western, comédie, film de guerre, film d'anticipation, etc.).

→ Puis-je réaliser un film d'animation ? Un documentaire ? Un film expérimental ?

Oui, tous les types de films sont autorisés.

→ Je ne sais pas trop faire de film, où trouver de l'aide ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le mode d'emploi qui est adressé à tout candidat qui en fera la demande via le formulaire en ligne sur [www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php](http://www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php).

## ❖ Et après le 2 décembre ?

→ Une fois le film envoyé, comment se déroule le concours ?

Chaque commune choisit un film parmi ceux qu'elle a reçu, qui représentera sa commune. Il y a ainsi un film par commune en compétition.

Ensuite, entre le mardi 18 décembre et le mercredi 23 janvier :

- les films sont soumis au vote des internautes pour désigner un premier lauréat

- un jury professionnel désigné par Premiers Plans choisi pendant ce temps un second lauréat

→ Combien de films sont sélectionnés ?

31 films maximum (un par commune).

→ Quand sont annoncés les films sélectionnés par les communes ?

Entre le 11 et le 14 décembre par Premiers Plans.

→ Où et quand pourrais-je voter pour mes films préférés ?

Vous pourrez voter en ligne du mardi 18 décembre au mercredi 23 janvier sur cette page web : <http://www.premiersplans.org/festival/publics-ALM-vote.php>.

→ Qui sont les 2 grands gagnants du concours ?

Les deux films primés sont :

- le film ayant obtenu le plus de votes de la part des internautes

- le film choisi par le jury de professionnels de Premiers Plans.

→ Quand sont annoncés les 2 grands gagnants du concours ?

Les noms des deux gagnants sont annoncés le vendredi 25 janvier lors de la cérémonie d'ouverture du festival.

## ❖ Prix

→ Est-ce que je gagne quelque chose si je participe ?

Oui, chaque participant gagne 1 place pour la séance de son choix au Festival Premiers Plans qui se déroulera du 25 janvier au 3 février 2019 (sauf inauguration et palmarès).

→ Que puis-je gagner si mon film est sélectionné par ma commune ?

- la mise en ligne de mon film sur internet pour être soumis au vote des internautes

- la projection de mon film pendant le festival Premiers Plans, le mercredi 30 janvier.

- 1 pass nominatif donnant accès à toutes les séances du Festival Premiers Plans (du 25 janvier au 3 février 2019), hors inauguration et clôture. Si le candidat est un groupe de 2 à 4 personnes, 10 places non nominatives sont offertes (hors inauguration et clôture) à la place du pass nominatif.

→ Que puis-je gagner si mon film est lauréat du concours ?

Les deux lauréats gagnent un an de cinéma (52 places) au cinéma Les 400 coups d'Angers et un pass nominatif pour le festival Premiers Plans 2020.

## ❖ Encore une question ?

Envoie un mail à [actionculturelle@premiersplans.org](mailto:actionculturelle@premiersplans.org)